

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1257

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et la société ZEDCOMZENON-NOVA 360° pour la création d'une visite virtuelle pédagogique dans le cadre de l'exposition "Le jardin des imprimeurs"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1257 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET LA SOCIETE ZEDCOMZENON-NOVA 360° POUR LA CREATION D'UNE VISITE VIRTUELLE PEDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "LE JARDIN DES IMPRIMEURS" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du Musée.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

Le Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique présente, dans le cadre du Festival mondial des roses, une exposition intitulée « Le jardin des imprimeurs ». Elle a pour but d'évoquer les liens entre botanique, horticulture et imprimerie et de raconter l'épopée horticole de Lyon, laboratoire européen d'obtention et de création pour les fleurs, fruits et légumes jusqu'au début du XX^e siècle.

La société ZEDCOMZENON-NOVA 360° a manifesté le souhait d'être mécène de cette exposition en effectuant un don en nature d'une valeur de 5 200 €, correspondant à la réalisation d'une visite virtuelle pédagogique de l'exposition « Le jardin des imprimeurs » qui sera mise en ligne sur le site du Musée et constituera une archive consultable de l'exposition une fois celle-ci terminée.

La société ZEDCOMZENON-NOVA 360° accompagnera également le Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique pour valoriser cette visite virtuelle sur les réseaux sociaux.

Les contreparties qui seront apportées à la société ZEDCOMZENON-NOVA 360° consisteront notamment :

- à la mention de la société ZEDCOMZENON-NOVA 360° dans le générique de la visite virtuelle éducative ;
- à la mention du logo du mécène sur le site du Musée (valeur 370 €) et sur la newsletter le canard électronique (valeur 600 €) ;
- à 30 entrées gratuites (valeur 180 €).

Le tout pour une contrepartie évaluée à 1 150 €.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 1 150 € et restent dans les limites de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu ladite convention de mécénat ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon/ Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et ZEDCOMZENON-NOVA 360° pour l'exposition « Le jardin des imprimeurs » est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. La recette correspondante, soit 5 200 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 7713.
4. La dépense correspondante, soit 1 150 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2015, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN